



## **Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.**

Période du mois d'Août 2020

## Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

## • INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie – CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD) , les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou des journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Les élections présidentielles, législatives et communales organisées en date du 20 mai 2020 ont été organisées dans un climat de peur suite aux actes de harcèlement à l'endroit des militants de l'opposition en particulier les membres du CNL. Cette seule journée du triple scrutin a vu des violations des droits humains notamment des arrestations arbitraires par centaine des membres du CNL surtout les mandataires politiques à travers tout le pays.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

Rappelons que la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, a confirmé dans son rapport du 17 septembre 2019, les facteurs de risques pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi. Cette commission d'enquête a appelé la communauté internationale à être vigilante pour prévenir d'éventuels crimes contre l'humanité liés au processus électoral de 2020. Toutefois, les victimes et leurs proches gardent l'espoir car la Cour Pénale Internationale et les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme se penchent déjà sur le cas du Burundi et ont déjà initié des enquêtes sur des crimes et violations des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport **soixante-trois (63) cas** d'assassinats, **six (6) cas** d'enlèvement, **trente-trois (33) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **dix-neuf 19 cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant cette période du processus électoral de 2020, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois d'août 2020, l'Acat-Burundi a pu répertorier, **soixante-trois (63) cas** d'assassinats ainsi que **six (6) cas** d'enlèvement.

1. En date du 02 août 2020, un corps sans vie de GAHUNGU Audace âgé de 43 ans a été découvert suspendu sur un arbre par des passants sur la colline MWOYA, zone et commune BUHIGA en province KARUZI. Les présumés auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.
2. En date du 02 août 2020, Moubarak MINANI, résidant sur la colline NDAVA au chef-lieu de la province CANKUZO a été tué par les agents de la police près de chez lui. Des témoins révèlent que MINANI avait d'abord été appréhendé par la police de CANKUZO qui le soupçonnait de vol de téléphone appartenant à l'épouse du procureur de la république dans cette province. Les mêmes sources précisent également qu'il a été abattu par ces policiers lorsqu'il tentait de fuir. Aucune enquête n'a été menée pour voir clairement les conditions dans lesquelles ce citoyen a été froidement assassiné par les agents de l'ordre.
3. En date du 03 août 2020, Juvénal BANYANKIRUBUSA âgé de 47 ans a été assassiné par des inconnus à coups de poignards et de gourdins lorsqu'il rentrait du bistrot, chez lui sur la colline CISHWA, zone BUGENDANA, province Gitega. Deux de ses fils ont été arrêtés pour question d'enquêtes selon la police.
4. En date du 03 août 2020, Justin HIMBAZA, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) et candidat aux élections collinaires, dans la localité de la colline RUNYANKEZI de la zone et commune NTEGA en province de KIRUNDO a été retrouvé mort près de la permanence de son parti dans cette même contrée. Ses proches parlent d'un assassinat à

caractère politique et indiquent que la victime avait été portée disparue avant la découverte de son corps sans vie.

5. En date du 04 août 2020, des inconnus ont incendiés une maison appartenant à Pascal NDARWARUKANYE, située sur la colline NDAGANO zone NYAMBUYE, commune ISARE, province Bujumbura, dans laquelle se trouvaient trois (3) enfants. Tous ont péri dans cette incendie. La police a arrêté les parents des victimes pour des raisons d'enquêtes selon elle.
6. En date du 05 août 2020, cinq (5) personnes d'une même famille dont : le chef du ménage Zéphyrin NTIRANDEKURA, sa femme du nom de NYAMBERE Constance, et leurs trois enfants : AHISHAKIYE Claudine, AKIMANA et NININHAZWE Alexandre, résidant sur la colline RUGARI, commune et province MUYINGA, sont mortes calcinées dans un incendie de leur maison. Ceux qui ont causé cette incendie ne sont pas encore connus. Ces criminels auraient entassé toutes ces personnes dans une même chambre avant de mettre feu à la maison. La police a arrêté deux voisins des victimes pour des raisons d'enquêtes.
7. En date du 05 août 2020, douze (12) corps sans vie, ont été découverts par des habitants dans la forêt de la KIBIRA, dans la vallée de BARIKORE, colline GAFUMBEGETI, zone BUTAHANA de la commune MABAYI en province CIBITOKÉ. Des témoins oculaires disent que ces corps étaient couverts de deux bâches et que certains d'entre eux étaient ligotés.
8. En date du 07 août 2020, le domicile d'un certain MACUMI Côme, âgé de 68 ans, situé sur la colline CANAMO, en commune de KIREMBA, province de Ngozi, a été attaqué par des gens non identifiés qui ont par la suite incendié sa maison. MACUMI et son fils Zabulon sont morts dans cette incendie. Ses effets personnels et le bétail ont été également brûlés. La police a indiqué qu'elle a déjà entamé des enquêtes et que quatre (4) personnes ont été arrêtées. MACUMI Côme serait accusé de sorcellerie par l'entourage.

9. En date du 09 août 2020, un corps sans vie de Julien MINANI, militant du CNL et ancien garde rapproché de Agathon RWASA leader du parti CNL, a été découvert dans la vallée de la localité de BENGGA en zone KIYENZI de la commune KANYOSHA en province de Bujumbura. Il avait été porté disparu le 30 juillet de cette année par des gens qui n'ont pas été identifiés.
10. En date du 12 août 2020, un corps sans vie d'un homme qui n'a pas été identifié a été repêché de la rivière NDURUMU du côté de la commune BUHIGA de la province de KARUZI. Les circonstances dans lesquelles cet homme a été tué restent inconnues. Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital de KARUZI.
11. En date du 13 août 2020, un corps sans vie d'un veilleur de nuit des kiosques servant de commerce a été découvert au chef-lieu de la province de CIBITOKÉ par des passants de première heure non loin des kiosques dont il assurait la garde. Les habitants de la localité pensent que la victime aurait été tuée pour ne pas dénoncer 3 présumés voleurs appréhendés en train de saccager des boutiques de cette localité. Des habitants et propriétaires de ces boutiques demandent qu'une enquête soit menée. La police annonce avoir déjà interpellé 4 individus dans le cadre d'une enquête.
12. En date du 13 août 2020, vers 8 heures du matin, au quartier GAHAHE de la zone de KINAMA, dans la commune de NTAHANGWA, en Mairie de Bujumbura, une explosion de grenade a fait 3 morts et 9 blessés. L'explosion a visé un salon de coiffure et une boutique d'un certain surnommé MWARABU. Les victimes sont 8 enfants, âgés de 5 à 7 ans et le propriétaire du salon de coiffure. Les victimes étaient en train de regarder la télévision. Trois individus ont été arrêtés dans le cadre d'une enquête. Parmi les interpellés, y figure le chef des Imbonerakure au quartier de GAHAHE à CARAMA, le prénommé Désiré car le soir de mercredi le 12 /08/2020, il s'était chamaillé avec ce MWARABU, propriétaire de cette boutique et il avait juré qu'il allait lui faire du mal avant même la fin de cette semaine. La population de la localité de GAHAHE demande que le responsable soit puni conformément à la loi.

13. En date du 14 août 2020, Stéphanie UWAMA HORO une ex- combattante du FNL habitante de la localité de BUHINA zone KIYENZI en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura, a été retrouvée morte chez elle, violée puis étranglée. Des sources sur les lieux indiquent que la jeune femme était une malade mentale depuis un certain temps et faisait de l'aide maçon comme activité de tous les jours. Les présumés auteurs de ce meurtre ne sont pas encore connus.
14. En date du 14 août 2020, un corps sans vie de Pierre Claver NDAGIJIMANA surnommé BITOKE, natif de la colline MABANDA province MAKAMBA, chauffeur de taxi voiture en mairie de Bujumbura, a été découvert au quartier NYAKABIGA, à côté de l'Université du Burundi. Il avait été porté disparu depuis le 08 août 2020 selon ses proches. Les circonstances de sa mort ainsi que les présumés auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
15. En date du 15 août 2020, Sylvestre Mossi, résidant sur la colline CIMBIZI en commune et province BUBANZA, a été assassiné puis décapité par des gens qui n'ont pas été identifiés. Ses assassins ont également blessé ses deux vaches et tué ses deux chèvres. Le mobile de ce meurtre n'est pas encore connu.
16. En date du 16 août 2020, Jean Claude BIGIRIMANA a été tué à coups de poignard en pleine journée par un certain Aaron NTARAKA. Les faits se sont déroulés sur la colline et zone GASENYI, commune BUGANDA, province CIBITOKE. L'auteur du meurtre a été arrêté par la police puis condamné deux jours après dans une procédure de franchise à une peine de 20 ans de prison ferme.
17. En date du 16 août 2020, un corps sans vie d'un certain NIYONDIKO Dominique, alias MABABA, a été découvert sur la colline MUHEKA en commune SONGA de la province Bururi. Cet homme s'était rendu dans cette localité pour participer dans les cérémonies de levée de deuil définitive. Les circonstances de la mort de cet homme restent encore



obscur. La police annonce avoir déjà arrêté une personne pour des raisons d'enquête.

18. En date du 16 août 2020, un corps sans vie de Nathanaël MISAGO un boucher originaire de la zone KIRUNDO rural dans la commune et province KIRUNDO, a été vu flottant sur le lac RWERU, puis repêché par les passants. Les informations en provenance de cette contrée indiquent que, Nathanaël avait été porté disparu depuis le 13 août 2020 lorsqu'il se rendait à Ngozi pour une fête familiale et il n'est plus retourné depuis.
19. En date du 16 août 2020, un certain Richard GASHIRAHAMWE, résidant sur la colline Butare en commune KAYOGORO de la province MAKAMBA a été assassiné à coups de machette par des gens qui n'ont pas été identifiés. La police annonce avoir arrêté un présumé auteur du meurtre qu'est le frère de la victime et l'a emprisonné au cachot du commissariat provincial pour des raisons d'enquête.
20. En date du 17 août 2020, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert près du bureau de la zone MARAMVYA en commune de MUTIMBUZI, province de Bujumbura. La victime enveloppée dans des draps de couleur blanche, a été découverte par des habitants qui habitent dans des ménages proches de ladite zone. Les informations en provenance de certains habitants qui ont vu le corps de la victime affirment qu'elle a été exécutée par balle et après l'exécution, elle aurait été jetée près de cette zone de MARAMVYA par des policiers qui assurent la sécurité de Pierre NKURIKIYE, porte-parole du ministère de l'intérieur et de la sécurité. Ces habitants affirment que la victime était en compagnie de 3 des policiers de la garde de cet officier de police la veille de la découverte de son corps en train d'étancher la soif. Aucune enquête n'a été menée pour identifier les auteurs du crime.
21. En date du 17 août 2020, un cultivateur du nom de MAJAMBERE Fiston qui rentrait de ses champs, a été fusillé par des militaires de l'armée burundaise en poste, dans la réserve naturelle de la RUKOKO au niveau de la commune GIHANGA, en province de BUBANZA. Ses proches et ses voisins

demandent des enquêtes pour connaître le mobile de cet assassinat et que les auteurs soient identifiés et punis conformément à la loi.

22. En date du 18 août 2020, un corps sans vie d'un homme du nom de NZOKIRANTEVYE Alexandre, âgé de 64 ans a été découvert sur la colline NTOBWE, commune BUHINYUZA, province MUYINGA. Les informations en provenance de cette colline indiquent que le corps de la victime était attaché à un arbre avec une corde au niveau du coup, non loin de son domicile. Les circonstances de sa mort ne sont pas encore connues. La police annonce avoir débuté des enquêtes afin que les auteurs de ce meurtre soient traduits devant en justice.

23. Seize (16) personnes dont 11 habitants qui avaient été enlevés par les hommes armés et 5 rebelles tués après être capturés, ont été assassinées lors des affrontements qui ont opposé un groupe armé et les forces régulières depuis que ce groupe a fait incursion dans les localités de GAHUNI zone GITAZA, commune BUGARAMA en province de RUMONGE, colline NYONI située entre la commune MUGAMBA de la province de BURURI et BURAMBI de la province RUMONGE en date du 23 août 2020.

24. En date du 24 août 2020, Sandrine NIYONZIMA âgée de 25 ans, a été retrouvée morte étranglée à son domicile situé sur la colline GASASA, zone RUGARI, commune et province MUYINGA. Les présumés auteurs de ce crime ne sont pas encore connus mais la police a arrêté son mari et son beau-père pour question d'enquête.

25. En date du 24 août 2020, un corps sans vie d'une jeune fille qui n'a pas été identifiée a été découvert à la 13ème avenue au quartier TWINYONI, zone KAMENGE de la commune NTAHANGWA, de la mairie de Bujumbura. Les présumés auteurs du meurtre de cette jeune fille ne sont pas encore connus.

26. En date du 27 août 2020, un corps sans vie, ligoté de NGENDAKURIYO Joachim, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), qui résidait sur la sous-colline MISAKURA, colline IJENDA rural, zone IJENDA,

commune MUGONGO-MANGA, province Bujumbura, a été découvert flottant sur la rivière MUBARAZI. Les présumés les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.

27. En date du 28 août 2020, deux (2) personnes ont été tuées dont un certain Jonas et une femme qui était grièvement blessée et qui a succombé de ses blessures lors d'une attaque d'un groupe d'hommes armés non identifiés qui s'est déroulée vers 21 heures sur la colline NDAYI, zone BIKANKA, commune MUKIKE, province Bujumbura. Des sources dans la localité parlent également d'une dizaine d'autres personnes portées disparues et de cinq (5) blessées à l'arme blanche au cours de cette attaque.

28. En date du 30 août 2020, un corps sans vie d'un militant du parti CNL connu sous le nom de Denis NIMUBONA âgé de 30 ans a été découvert près de chez lui fusillé au niveau de la tête sur la colline NDAYI en zone BIKANKA en commune MUKIKE dans la province Bujumbura. Des sources dans cette localité disent que ce jeune homme avait été arrêté par les policiers, les militaires et les imbonerakure de cette localité l'accusant d'être un informateur du groupe armé qui a attaqué cette commune la veille.

#### ● **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. En date du 07 août 2020, Liévin NDAYIRAGIJE, un des leaders des jeunes du parti CNL sur la colline BUHONGA de la zone RUYAGA en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura a été enlevé par des hommes non identifiés qui étaient à bord d'un véhicule aux vitres teintées qui l'ont kidnappé au moment où il étanchait sa soif au bar connu sous le nom de KUMUCAMO situé dans cette localité. Sa famille indique l'avoir cherché partout sans succès.

2. En date du 11 août 2020, NGENDAKUMANA Issa militant du parti CNL en zone BUTERERE de la commune NTAHANGWA en Mairie de Bujumbura, a été enlevé par des individus non identifiés. Selon des habitants de la zone BUTERERE, au moment de son enlèvement la victime arrivait près de la

localité communément appelée KWISAMARIRO. Une voiture taxi à bord de laquelle se trouvaient des individus qui n'ont pas été identifiés l'ont embarqué et l'ont conduit vers une destination inconnue. Les proches de la victime demandent à l'administration et à la police de les aider à chercher le leur car ils l'ont cherché et ils n'ont pas encore trouvé.

3. En date du 11 août 2020, Fabien GASEMERE résidant dans la localité de KINAMA en commune MUBIMBI de la province de Bujumbura-rural, récemment rapatrié en provenance du camp des réfugiés burundais de NDUTA se trouvant en Tanzanie, a été enlevé par des gens qui n'ont pas été identifiés. Il avait fui le pays en 2015 craignant pour sa sécurité après avoir participé dans les manifestations contre le troisième mandat du feu Pierre NKURUNZIZA. Il venait juste de passer deux semaines chez lui.
4. En date du 13 août 2020, HIMBAZA Jean Pierre, militant du MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie récemment rentré du camp de réfugié de Lusenda en République Démocratique du Congo, vivant sur la colline MUGOTI, de la zone et commune NYABIRABA en province de Bujumbura a été enlevé par des hommes non identifiés à bord d'un véhicule de type probox qui l'ont conduit vers un endroit inconnu de sa famille.
5. En date du 14 août 2020, un membre du CNL connu sous le nom de Samson KWIZERA a été enlevé par des gens à bord d'un véhicule civil. Les faits se sont déroulés sur la colline de KABUMBA en zone RUYAGA commune de KANYOSHA en province Bujumbura. Nos sources indiquent que la victime étanchait sa soif avec des amis dans un bistrot de la localité lorsque des hommes non identifiés ont surgi et l'ont embarqué vers une destination inconnue. Ses proches disent l'avoir cherché dans les différents cachots sans succès et disent craindre pour sa sécurité.
6. Espérance MINANI une ancienne responsable collinaire de KABUMBA dans la localité de KABUMBA zone RUYAGA en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura également militant du parti CNL est introuvable depuis le 15 août 2020. Selon ses proches, elle a été kidnappé au courant

de la journée à la sortie de la messe à la paroisse BUHONGA, kidnapping qui est intervenu deux jours après une fouille perquisition de son domicile.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois d'août 2020. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période, **trente-trois (33) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 05 août 2020, Armella BIMAZUBUTE militante du parti CNL, candidate aux élections collinaires dans la localité de KANYAGU de la zone MURUNGURIRA, commune NTEGA en province de KIRUNDO a été arrêtée par des imbonerakure et emprisonnée au cachot de la commune pour avoir refusé de retirer sa candidature. Elle a été par la suite accusée d'atteinte à la sûreté intérieure de de l'Etat.
2. En date du 06 août 2020, Jimmy MPAWENAYO militant du parti CNL dans la localité de MAREMBO en zone GISENYI de la commune BUSONI en province de KIRUNDO a été arrêté par les imbonerakure et emprisonné au cachot de la commune BUSONI , il a été accusé d'insulter le chef de l'Etat pour avoir écouté la radio nationale rwandaise captable sur les ondes FM à KIRUNDO.
3. En date du 08 août 2020, un encadreur au lycée municipal de RUZIBA connu sous le nom de Ezéchiel HAZIYO également militant du parti CNL, résidant sur la colline GAKUNGWE zone et commune KABEZI de la province de Bujumbura, été arrêtés par deux agents du service national de renseignements connus sous les noms de Mitterrand CIZA et Elias MASABO. Il est accusé de détention illégale d'armes mais ses proches dénoncent un

montage visant à l'empêcher de se présenter aux élections collinaires dans lesquelles où il était candidat.

4. En date du 11 août 2020, deux (2) militants du parti CNL dont : SAFARI Jean Paul, secrétaire du CNL dans les communes de BUKINANYANA et MABAYI ainsi que NYANDWI Alfred qui est candidat aux élections collinaires, tous résidant sur la colline de MUHUNGU en zone de BUTAHANA dans la commune de MABAYI en province de CIBITOKÉ ont été arrêtés par les agents de la police. D'après des sources sur le lieu de l'arrestation, ces militants du parti CNL ont été interpellés alors qu'ils répondaient au rendez-vous de la CECI (Commission Électorale Communale Indépendante) qui avait prévu de montrer à la population des individus qui se feront élire aux élections collinaires et dont les dossiers ont été acceptés par ladite commission. Ils se sont vus par la suite arrêtés par des imbonerakure appuyés par des policiers sans mandat d'arrêt. Ces derniers ont expliqué que l'ordre d'arrêter les 2 militants du CNL émanait du nouvel Administrateur de MABAYI, NABONYIMANA Nicodème, lui aussi natif de la même colline de MUHUNGU. Ils sont détenus à la prison de la police en commune MABAYI.
5. En date du 11 août 2020, un certain MACUMI Protais résidant sur la colline de SARONGO en zone de RUYAGA dans la commune de KANYOSHA en province de Bujumbura a été arrêté par des jeunes Imbonerakure dirigés par un certain Mamert. Il est accusé d'outrage au Chef de l'Etat. Il est détenu au cachot de la zone de RUYAGA. Ses proches parlent d'un montage et exigent sa libération.
6. En date du 14 août 2020, Olivier KIRUMIRA un des leaders du parti CNL dans la localité de RARO en zone et commune de NYABIRABA en province de Bujumbura a été arrêté par les imbonerakure et emprisonné au cachot de la même commune accusé d'insulter le chef de l'Etat en public ce qu'il dément et affirme qu'il a été arrêté sur la simple information qu'au cours d'une discussion sur WhatsApp des natifs de RARO il a dit que le vrai vainqueur des présidentielles est Agathon RWASA, leader du parti CNL.

7. En date du 15 août 2020, Richard HAKIZIMANA un moniteur agricole qui est un ancien proche d'Hussein Radjabu ancien patron du CNDD- FDD ainsi que son épouse résidant dans la localité de zone MUKONKO, commune NYABIRABA ont été arrêtés chez eux par les agents du service national de renseignement. L'époux a été ligoté et blessé au niveau de l'œil gauche avant d'être embarqués à deux dans un véhicule hilux double cabine en direction de Bujumbura. Richard est accusé par ces agents du SNR de recruter pour une rébellion en gestation dans la République du Congo.
8. En date du 24 août 2020, deux (2) jeunes élèves natifs de la colline KIVUMU en commune MUGAMBA ont été arrêtés par des militaires sur la colline MUSINZIRA dans la commune MUKIKE en province Bujumbura. Selon des témoins, ils ont été accusés de collaborer avec le groupe des rebelles qui a attaqué les localités des communes de MUHUTA, BUGARAMA et BURAMBI en province de RUMONGE mais les proches des deux jeunes gens disent qu'ils étaient allés rendre visite à des parentés sur la colline de MUSINZIRA, une localité voisine de la colline de KIVUMU de la commune de MUGAMBA en province de Bururi. Leur lieu de détention reste inconnu.
9. En date du 25 août 2020, Julien KUBWIMANA un des leaders du CNL sur la colline MUKONKO zone NYABIRABA et commune NYABIRABA en province Bujumbura a été arrêté par la police accusé de recruter pour la rébellion du RED- TABARA qui a attaqué la localité de GAHUNI en province RUMONGE. Ce militant du CNL avait échappé à un attentat à la grenade le jour du triple scrutin du 20 mai 2020 qui avait gravement blessé ses deux compagnons de lutte, selon sa famille il est emprisonné dans les cachots de la commune ISARE.
10. En date du 25 août 2020, deux (2) militants du CNL Aron NZISABIRA et Abraham ZIRAMPAYE vivant dans la localité de NYAMABOKO, zone KIYENZI en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura, ont été arrêtés chez eux par les policiers du poste NYAMABOKO accompagnés des imbonerakure dirigé par Albert IRANKUNDA accusés de ravitailler les rebelles qui ont attaqué la province RUMONGE. Ils sont incarcérés au cachot de la commune KANYOSHA.

11. En date du 25 août 2020, deux (2) anciens combattants démobilisés du FNL (Forces nationales de libération), aujourd'hui militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Mélchiade BUCUMI et Ezéchiel NAHIMANA résidant sur la colline de BIGOMA, zone MUYIRA, commune KANYOSHA, province Bujumbura ont été arrêtés à leurs domiciles par les agents de la police. Ils ont été accusés d'appartenir à un groupe armé qui a attaqué les localités de la province de RUMONGE. Ils sont détenus au cachot du commissariat communal de KANYOSHA.
  
12. En date du 25 août 2020, Apollinaire NSENGIYUMVA, résidant sur la colline MIDODO de la commune BURAMBI en province RUMONGE a été arrêté par le chef de zone MARIZA en compagnie des policiers. La victime a été accusé de collaborer avec le mouvement rebelle RED-TABARA. Il est détenu au cachot de la commune BURAMBI. En date du 26 août 2020, deux (2) leaders du CNL connus sous les noms de CIZA Julien et Bernard JIJUKA, résidant dans la localité de NYAGATOKE en zone KIYENZI dans la commune KANYOSHA de la province de Bujumbura ont été arrêtés à leurs domiciles par des hommes en tenues policières et d'autres en civils qui seraient des agents des services de renseignement, ils sont accusés de chercher des bases arrières pour la rébellion de RED- TABARA qui a attaqué la province RUMONGE à partir de cette commune. Ils ont été acheminés vers la municipalité de Bujumbura et seraient détenus dans les cachots du service National des renseignements.
  
13. En date du 26 août 2020, trois (3) militants du CNL connus sous les noms de CIZA Egide, NAHAYO Sylvère, KWIZERA Désiré résidant dans la localité de MBOZA dans la zone RUYAGA en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura ont été arrêtés par les agents du service national de renseignement accusés d'entretenir des relations avec le groupe rebelle qui a attaqué la province RUMONGE dans la localité de GAHUNI. Ils sont détenus dans un endroit tenu secret dans la commune ISARE.



14. En date du 27 août 2020, deux (2) militants du CNL Fabrice IRATABARA et Rénovat NCAMUBINIGE, résidant dans la localité de KIROMBWE dans la zone MUYIRA en commune KANYOSHA ont été arrêtés par la police et sont incarcérés dans les cachots de la zone RUYAGA, ils sont accusés de collecter des cotisations visant à financer la rébellion de RED -TABARA qui a attaqué la province de RUMONGE.
15. En date du 27 août 2020, deux (2) militants du CNL, connus sous les noms de Dieudonné BIZIMANA et Augustin KAVAKURE vivant dans la localité de BIGOMA zone MUYIRA en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura ont été arrêtés par la police et détenus dans les cachots de la commune NYABIRABA. Ils sont accusés de soutenir la rébellion qui a attaqué la province de RUMONGE ces derniers jours.
16. En date du 27 et 28 août 2020, deux (2) jeunes élèves dont le fils d'un directeur d'une école primaire et celui du nouvel administrateur de MUGAMBA ont été arrêtés à leurs domiciles situés sur la colline et zone KIVUMU de la commune MUGAMBA en province BURURI par la police. Les motifs de leur arrestation ainsi que le lieu de détention de ces deux jeunes reste inconnus.
17. En date du 28 août 2020, deux (2) militants du CNL connus sous les noms de Viator MINANI et Innocent HABARUGIRA résidant dans la localité de MUGOTI en zone et commune NYABIRABA de la province de Bujumbura, ont été arrêtés par la police et détenus au cachot de la zone NYABIRABA. Ils sont accusés de collecter des cotisations pour la rébellion de RED- TABARA. Ils ont été blessés durant leurs arrestations.
18. En date du 28 août 2020, Claver NDIKUMANA et son fils Elie BIGINO, résidant sur la colline de BAMBO, zone RUTEME en commune BUGARAMA de la province RUMONGE ont été arrêtés à leur domicile par le commissaire communal de la police à BUGARAMA. Le lieu de détention ainsi que le mobile de cette double arrestation n'ont pas été communiqué aux proches des victimes.

19. En date du 29 août 2020, quatre (4) militants du CNL connus sous les noms de : Jean Michel BIMAZUBUTE, prime MANIRAKIZA, Jérémie CISHAHAYO et Christian ARAKAZA, résidant sur la colline NDAYI en zone BIKANKA en commune MUKIKE de la province de Bujumbura ont été arrêtés par les agents de la police lorsqu'ils éteignaient leur feu. Ils ont été accusés d'être de mèche avec la rébellion qui a attaqué cette commune. Ils ont été acheminés à Bujumbura par les agents du service national de renseignement qui étaient sur place.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois d'août 2020. En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de maltraiter la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi **dix-neuf (19) cas** d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois d'août 2020.

- **TORTURE**

1. En date du 10 août 2020, une femme connue sous le nom de NKORIBWIRIZWA Marie, âgée de 65 ans domiciliée sur la colline KIVOGERO, commune et province de KIRUNDO a été battue par le Directeur de l'enseignement dans la commune de KIRUNDO nommé NSHIMIRIMANA Domitien. Cette vieille dame a entendu du bruit qui émanait de sa parcelle et elle est allée s'enquérir de la situation. Le constat était que NSHIMIRIMANA Domitien, le Directeur communal de l'enseignement à KIRUNDO était en train de battre un homme qui venait

de se soulager dans la latrine de NKORIBWIRIZWA Marie. NSHIMIRIMANA Donatien prenait l'individu en question pour un voleur mais la vieille dame a plutôt avoué reconnaître cet homme. Ainsi donc, le Directeur communal de l'enseignement, NSHIMIRIMANA Donatien a battu la vieille dame. La victime a été gravement atteint d'un choc au niveau du dos. Elle pour le moment à l'hôpital de KINYINYA. Les habitants de la colline KIVOGERO demandent la justice de se saisir de ce cas et que le fautif soit puni pour son crime et que les frais de soins de la victime soient à charge du tortionnaire.

2. En date du 08 Août 2020, un certain Omer a été battu pendant plus de 30 minutes par deux imbonerakure dont Moise NZEYIMANA sur ordre de leur chef dans la localité de MUGERA de la commune MISHIHA de la province de CANKUZU. Aucune poursuite judiciaire n'a été menée pour punir les tortionnaires ainsi que le commanditaire.
3. En date du 15 août 2020, un avocat du nom de Maître Ezéchiel CIMPAYE alias MINANI a été violemment battu par le chef-adjoint des jeunes Imbonerakure en commune MATONGO. Les faits se sont déroulés en commune MATONGO, province KAYANZA. Il a été par la suite emprisonné au cachot de police dans cette même commune sur ordre de son tortionnaire et n'a été libéré qu'après trois jours. Le tortionnaire n'a pas été inquiété jusqu'à aujourd'hui.
4. En date du 23 Août 2020, Jérôme NZEYIMANA, un citoyen qui venait de la Colline KIBONGERA se rendant au centre de la Province MUYINGA a été battu par deux policiers en tenues civiles pour n'avoir pas donné de l'argent e guise de rançon que ces derniers voulaient de sa part. La population de cette localité demande que ces policiers soient punis de leurs actes du moment que ce n'est pas la première fois qu'ils rançonnent la population.

## ▪ COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

1. En date du 07 août 2020, sur la colline de KIBIMBA II située dans la commune de RUSAKA en Province de MWARO des personnes non identifiées ont brûlé la maison d'une veuve du nom de NSENGIYUMVA dans laquelle elle dormait avec son fils du nom de BIZIMANA Cédric. Les voisins se sont vite précipités pour secourir la famille. Les 2 ont pu sortir de la maison mais l'enfant a été grièvement blessé. Quatre (4) personnes ont été déjà arrêtées pour des raisons d'enquête.
2. En date du 12 août 2020, Pacifique MIBURO un ex- combattant du FNL (Forces Nationales de Libération) du temps de la rébellion, aujourd'hui militant du parti CNL, résidant dans la localité de KIROMBWE zone MUYIRA en commune KANYOSHA dans la province Bujumbura a été poignardé par des hommes en tenue policière qui lui ont attaqué chez lui. La victime avait fui vers cette colline suite aux menaces de mort proférés par des imbonerakure qui l'accusaient de détenir les armes. Sa famille pointe du doigt les jeunes imbonerakure et un certain SIMBANANIYE Léon d'être derrière cette attaque. Il reçoit des soins intensifs dans l'un des hôpitaux de Bujumbura.
3. En date du 15 août 2020, quatre (4) personnes dont deux (2) grièvement à savoir SABUSHIMIKE Vincent, HAVYARIMANA Fulgence ont été blessées dans une attaque à la grenade, vers 19heures 30, sur la colline de RUBIRIZI, en commune de BUKEMBA de province de Rutana. L'auteur de l'attaque n'a pas été identifié. L'explosion a visé une maisonnette abritant des moulins. Des habitants de la colline RUBIRIZI indiquent qu'ils ont entendus une explosion de grenade dans un endroit où un certain SABUSHIMIKE Vincent, membre du parti CNL et candidat aux collinaires du 24 août 2020 a installé des moulins. Des Imbonerakure seraient soupçonnés d'avoir menés cette attaque. La police dit avoir ouvert une enquête.

## • CONCLUSION

Le mois d'août 2020 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Une attaque d'un groupe armé qui a été revendiquée par le mouvement rebelle Red-Tabara dans la province de Rumonge ,commune Bugarama en date du 23 août 2020 suivie d'autres affrontements dans les provinces de Bubanza et Bujumbura-Mairie a été caractérisée par une vague d'arrestations des jeunes gens principalement de la communauté tutsi des communes Mugamba et Mukike . Des arrestations ont été opérées également à l'endroit des membres du parti CNL dans les mêmes communes . Des personnes ont été grièvement blessées avec des armes blanches dans la commune de Mukike,il y a en qui ont succombé à leurs blessures. La plupart des personnes arrêtées sont détenues dans des endroits inconnus , leurs familles craignent qu'elles soient tuées.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semble être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des crimes d'atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires. L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Mettre fin au harcèlement à l'endroit de la population des communes de Mugamba et Mukike par les forces de l'ordre et les imbonerakure ainsi que pour les militants du CNL suite aux attaques armées,
- ✓ Organiser des procès équitables pour toutes les personnes arrêtées dans le cadre de ces affrontements armés,
- ✓ Mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme surtout à l'endroit des femmes conformément à ses engagements nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi dans le contexte post électoral.
- ✓ Suivre de près la question des violations des droits humains dont les réfugiés burundais font objet comme nombreux cas d'arrestations et d'enlèvements en Tanzanie.